



La Privatisation signifie que vous êtes **LICENCIÉ**

Lorsque votre emploi est privatisé, vous perdez votre emploi. Si vous faites partie des «chanceux», vous pourriez être réembauché par l'entrepreneur - sans syndicat, sans convention collective, sans avantages sociaux et avec une réduction de salaire.

Le gouvernement a-t-il récemment commandé un nouveau rapport analysant votre chantier ? Avez-vous vu le patron faire visiter votre chantier à des personnes en tenue ? L'employeur fait-il appel à du personnel temporaire externe au lieu d'embaucher pour des postes vacants ? Alors vous pourriez être confronté à la privatisation !

Si vous pensez que votre chantier est visé par la privatisation, contactez le comité Anti-Privatisation !



Envoyer un courriel à :
antiprivatization@aupe.ca

Ou utilisez le formulaire :
tinyurl.com/PrivatizationReporting

